

Renseignements généraux

Les renseignements demandés dans le présent avis sont recueillis en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*, L.R.O. 1990 (LPE) et du Règl. de l'Ont. 419/05. Ils serviront à recueillir des renseignements concernant un dépassement relatif à la qualité de l'air mesuré ou modélisé en vertu des paragraphes 25(9), 28(1) et 30(3) du Règl. de l'Ont. 419/05. Le ministère de l'Environnement (MEO) se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires.

1. Il faut adresser toute demande de renseignements sur la façon de remplir et d'envoyer le présent formulaire à votre bureau de district du MEO local. La liste des bureaux de district du ministère de l'Environnement (comprenant les numéros de télécopieur) se trouve sur le site du ministère à <http://www.ene.gov.on.ca/envision/org/op.htm#Reg/Dist>. Une copie de ce formulaire peut être obtenue sur le Site Web à l'intention du public du MEO à (www.ene.gov.on.ca) ou en communiquant avec le bureau du MEO.
2. Pour les avis émis en vertu du par. 25(9) ou 28(1), le présent formulaire d'avis dûment rempli doit être envoyé par télécopieur aussitôt que possible au bureau de district local du ministère de l'Environnement (MEO).
3. Pour les avis émis en vertu de l'art. 30, le présent formulaire d'avis dûment rempli doit être envoyé par télécopieur immédiatement au bureau de district local du ministère de l'Environnement (MEO) de la région où se trouve l'installation. Si le dépassement est constaté en dehors des heures d'ouverture du bureau de district, le formulaire d'avis dûment rempli doit être envoyé par télécopieur au Centre d'intervention en cas de déversement (1 800 268-6061).
4. Les renseignements demandés dans le présent formulaire ne sont pas considérés confidentiels et seront rendus publics sur demande. Certains des renseignements à l'appui pourront être considérés confidentiels, mais ils seront assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Charte des droits environnementaux*. Si vous n'exigez pas la confidentialité de ces renseignements au moment où vous les fournissez, le ministère de l'Environnement pourra les rendre publics sans autre préavis.

Directives

Ce formulaire sert à aviser le MEO de tout dépassement relatif à la qualité de l'air mesuré ou modélisé en vertu du Règl. de l'Ont. 419/05. Tout manquement à l'obligation d'aviser le MEO en vertu de la réglementation constitue une infraction à la *Loi sur la protection de l'environnement* et au Règl. de l'Ont. 419/05.

Le terme générique « limite » dans le contexte de ce formulaire désigne toute valeur numérique de concentration limite au point de contact prescrite par le ministère, y compris les normes figurant dans le Règl. de l'Ont. 419/05 et les lignes directrices fournies par le MEO. Pour obtenir la liste complète des concentrations limites au point de contact prescrites par le ministère, veuillez consulter le document intitulé *Summary of O. Reg. 419/05 Standards, Point of Impingement Guidelines, and Ambient Air Quality Criteria (AAQC)* affiché sur le site Web du ministère à <http://www.ene.gov.on.ca/envision/gp/2424e01.pdf>. Il convient de noter, comme le stipule le règlement, que les contaminants pour lesquels il existe des limites établies par des lignes directrices ou des seuils recommandés en vertu de produits chimiques non régis par des normes ou des lignes directrices peuvent être considérés comme des contaminants non répertoriés dans les annexes 1, 2 et 3 et que leur rejet peut avoir des effets néfastes.

Ce formulaire peut servir à produire des avis de dépassement de plusieurs contaminants. Le Tableau 1 (ou un tableau équivalent) doit alors être rempli pour chacun de ces contaminants. Si l'avis est préparé en vertu de l'art. 30 ainsi que du par. 25(9) ou 28(1), ce formulaire doit être soumis immédiatement en conformité avec l'art.30.

Autorité de réglementation

28. (1) *Toute personne qui rejette un contaminant ou cause ou permet le rejet d'un contaminant doit aussitôt que possible en aviser un directeur provincial par écrit si*
 - (a) *la personne utilise un modèle de dispersion approuvé afin de prédire les concentrations du contaminant qu'entraînent les rejets et que*
 - (i) *le modèle indique que les rejets de ce contaminant pourraient contrevenir à l'article 18, 19 ou 20, ou que*
 - (ii) *le contaminant n'est pas répertorié dans les annexes 1, 2 et 3 et que le modèle indique que les rejets peuvent avoir des effets néfastes;*
 - (b) *l'analyse d'échantillon d'air indique que les rejets de contaminant pourraient contrevenir à l'article 18, 19 ou 20, ou que*
 - (c) *le contaminant n'est pas répertorié dans les annexes 1, 2 et 3 et l'analyse d'échantillon d'air indique que les rejets peuvent avoir des effets néfastes.*
25. (9) *Toute personne qui doit, en application du paragraphe (8), mettre à jour le rapport au plus tard le 31 mars doit également en aviser, aussitôt que possible après cette date, un directeur provincial par écrit si cette personne a commencé à utiliser un modèle de dispersion approuvé à l'égard du contaminant afin de mettre à jour la déclaration mais qu'elle ne s'est pas encore conformée au paragraphe (12), et que*
 - (a) *le modèle indique que les rejets de contaminant peuvent contrevenir à l'article 18, 19 ou 20, ou que*
 - (b) *le contaminant n'est pas répertorié dans les annexes 1, 2 et 3 et que le modèle indique que les rejets peuvent avoir des effets néfastes.*
30. (1) *Toute personne qui rejette un contaminant ou cause ou permet le rejet d'un contaminant dans l'air indiqué à l'annexe 6 doit se conformer aux paragraphes (3) et (4) s'il y a raison de croire, en se fiant à des renseignements pertinents, que le rejet de contaminant peut entraîner une concentration de contaminant dépassant le seuil supérieur de risque par demi-heure, ou pour toute autre période de temps, au point d'impact prescrit à l'annexe 6.*
 - (2) *Sans limiter la portée générale du paragraphe (1), la référence portant sur les renseignements pertinents comprend également les renseignements tirés des prédictions d'un modèle de dispersion, y compris,*
 - (a) *un modèle de dispersion approuvé ou tout autre modèle de dispersion, ou encore*
 - (b) *un modèle de dispersion qui n'est pas utilisé en conformité avec ce règlement.*
 - (3) *Si le paragraphe (1) s'applique à un rejet de contaminant, la personne qui a rejeté un contaminant ou qui a causé ou permis le rejet d'un contaminant doit en aviser le directeur immédiatement par écrit.*

1. Renseignements sur le bureau de district du ministère de l'Environnement de l'Ontario

Date de soumission (télécopie)	Date de dépassement fixée
Bureau de district	Numéro de télécopieur
Documents à l'appui annexés? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Nombre de pages _____	

2. Renseignements sur le site

Nom de l'auteur de l'avis		Nom commercial	
Code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)		Description de l'activité commerciale <i>(description de la nature de l'activité; peut inclure les produits vendus, les services fournis, le matériel ou l'outillage utilisés, etc.)</i>	
Nom du site		Bureau de district du MEO	
Adresse :			
Adresse du lieu – rue <i>(pour toute adresse comportant un numéro de voirie, indiquer le nom, le numéro, le type et la direction de la rue)</i>			Identification d'unité <i>(p. ex. numéro du bureau ou de l'appartement)</i>
Adresse cadastrale <i>(pour un lieu rural précis d'un canton loti ou non loti, ou d'un territoire non levé)</i>			
Lot et conc. : numéro de lot et de concession de l'emplacement au sein d'un canton loti		Partie et plan de renvoi : emplacement au sein d'un canton non loti ou d'un territoire non levé, comprenant un numéro de partie et de plan de renvoi précisant l'emplacement sur le plan. Joindre une copie du plan	
Lot	Conc.	Partie	Plan de renvoi
Renseignements non liés à l'adresse <i>(tout renseignement supplémentaire visant à préciser l'emplacement pratique du demandeur)</i>			
Municipalité ou canton non érigé en municipalité		Comté ou district	Code postal
Code de référence géographique			
Rens. cartographiques	Zone	Justesse des estimations	Méthode de réf. géogr.
		Abscisse MTU	Ordonnée MTU
Numéro(s) de certificat d'autorisation – <i>veuillez joindre une liste séparée au besoin</i>			

3. Type d'avis : Dépassement de limite – Veuillez remplir le Tableau 1 ou le Tableau 2 et le soumettre avec cet avis de dépassement.

<input type="checkbox"/>	Avis émis en vertu du paragraphe 28(1) – Avis au directeur provincial en réponse à un modèle ou des mesures relatifs au dépassement de : (cochez toutes les cases pertinentes)			
<input type="checkbox"/>	Annexe 1	<input type="checkbox"/>	Annexe 2	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Annexe 3	<input type="checkbox"/>	Lignes directrices sur les concentrations limites au point de contact	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) : _____			
<input type="checkbox"/>	Avis émis en vertu du paragraphe 25(9) – Avis au directeur provincial en réponse à une mise à jour d'une déclaration ESDM : (cochez toutes les cases pertinentes)			
<input type="checkbox"/>	Annexe 1	<input type="checkbox"/>	Annexe 2	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Annexe 3	<input type="checkbox"/>	Lignes directrices sur les concentrations limites au point de contact	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser) : _____			
	Date prévue de mise au point (jj/mm/aaaa) : _____			
<input type="checkbox"/>	Avis émis en vertu du paragraphe 30(3) – Avis au directeur provincial en réponse à un dépassement des seuils supérieurs de risque : (Article 6)			
<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			

4. Mesures de suivi

Avis émis en vertu de l'art. 28	
Un plan de réduction de la pollution sera-t-il soumis au ministère dans les 30 jours suivant cet avis conformément à l'art. 29?	
<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non
Dans la négative, veuillez fournir les renseignements suivants.	Type de plan de réduction de la pollution déjà approuvé
	Approuvé en vertu de l'art. 29 du Règl. de l'Ont. 419/05 en date du (jj/mm/aaaa)
Avis de dépassement des seuils supérieurs de risque en vertu du par. 30 (3)	
Une déclaration sur les rejets polluants et les modèles de dispersion (ESDM) a-t-elle été préparée conformément au par. 30(4) et soumise au ministère?	
<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non
Dans la négative, quelle est la date de soumission prévue de la déclaration* (jj/mm/aaaa)?	_____

* Nota : La déclaration ESDM doit être soumise dans les trois mois suivant le rejet.

5. Évaluation fondée sur un modèle – veuillez remplir cette section pour tout dépassement modélisé (veuillez remplir le Tableau 1)

Une déclaration ESDM a-t-elle été préparée conformément à l'art. 26 du Règl. de l'Ont. 419/05?

Oui Non

Dans l'affirmative, une déclaration ESDM a-t-elle été préparée conformément à (cochez toutes les cases pertinentes) :

art. 22 du Règl. de l'Ont. 419/05 - Demande d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 9 de la *Loi sur la protection de l'environnement*

art. 23 du Règl. de l'Ont. 419/05 - Demande de l'annexe 4 ou 5 sur les installations du secteur

art. 24 du Règl. de l'Ont. 419/05 - Avis émis par le directeur

art. 25 du Règl. de l'Ont. 419/05 - Demande de mise à jour de la déclaration ESDM

par. 30(4) du Règl. de l'Ont. 419/05 – Demande en réponse à un dépassement des seuils supérieurs de risque

par. 32(1) du Règl. de l'Ont. 419/05 – Demande dans le cadre d'une autre norme

Autre (veuillez préciser) : _____

Le modèle de dispersion approuvé a-t-il été mis au point conformément à l'art. 12 du Règl. de l'Ont. 419/05 (p. ex. conditions d'exploitation, taux d'émission)?

Oui Non

Avez-vous produit un modèle pour des points de réception supplémentaires à l'extérieur de la zone des concentrations maximum au point de contact? (veuillez inclure un schéma montrant le point de réception de concentrations maximum au point de contact)

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez spécifier les points supplémentaires (p. ex. établissements) où les dépassements peuvent survenir (cochez toutes les cases pertinentes – veuillez inclure un schéma montrant les points de réception supplémentaires modélisés) :

Établissement de soins de santé Résidence pour personnes âgées/Établissement de soins de longue durée Centre de service de garde Établissement d'enseignement Résidence Inconnu

Emplacement spécifié par le directeur (veuillez préciser) : _____ Autre emplacement (veuillez préciser) : _____

6. Évaluation fondée sur des mesures – veuillez remplir cette section pour tout dépassement mesuré (veuillez remplir le Tableau 2 ou l'équivalent)

Type de surveillance/Type de mesure	Date du dépassement (jj/mm/aaaa)	Durée du dépassement
La surveillance a-t-elle été approuvée par le ministère de l'Environnement?		
<input type="checkbox"/> Oui Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____		
<input type="checkbox"/> Non		
Numéro de référence de la surveillance : (le cas échéant)		
Spécifiez l'emplacement (p. ex. établissements) où est survenu le dépassement (cochez toutes les cases pertinentes) :		
<input type="checkbox"/> Établissement de soins de santé <input type="checkbox"/> Résidence pour personnes âgées/Établissement de soins de longue durée <input type="checkbox"/> Centre de service de garde <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement <input type="checkbox"/> Résidence <input type="checkbox"/> Inconnu		
<input type="checkbox"/> Emplacement spécifié par le directeur (veuillez préciser) : _____ <input type="checkbox"/> Autre emplacement (veuillez préciser) : _____		

7. Déclaration du représentant de l'entreprise

Je, soussigné(e), déclare qu'à ma connaissance :

- Les renseignements contenus dans le présent formulaire et ceux fournis à l'appui sont en tous points justes et complets et je connais les pénalités liées à la fourniture de faux renseignements dont il est question au paragraphe 184(2) de la *Loi sur la protection de l'environnement*.
- J'ai été autorisé à intervenir au nom de l'entreprise dont le nom figure dans ce formulaire dans le but de produire cet avis de dépassement en vertu du Règl. de l'Ont. 419/05 du ministère de l'Environnement.
- J'ai utilisé le plus récent formulaire (obtenu du site Web du ministère de l'Environnement au <http://www.ene.gov.on.ca/envision/gp/index-fr.htm#partair> ou de mon bureau de district local du ministère) et j'ai fourni tous les renseignements requis par le Règl. de l'Ont. 419/05 sur le présent formulaire.

Nom du signataire autorisé (en caractères d'imprimerie) _____ Titre _____

Adresse municipale – rue (pour toute adresse comportant un numéro de voirie, indiquer le nom, le numéro, le type et la direction de la rue) _____ Identification d'unité (p. ex. numéro du bureau ou de l'appartement) _____

Distribution :
Si l'adresse du signataire autorisé est une route rurale, un service suburbain, un service motorisé ou une poste restante (c.-à-d. RR # _____)

Municipalité	Succursale postale	Province ou État	Pays	Code postal

Numéro de téléphone (dont l'indicatif régional et le poste) _____ Numéro de télécopieur (précédé de l'indicatif régional) _____ Adresse électronique _____

Signature _____ Date (jj/mm/aaaa) _____

Tableau 1 – Renseignements sur le dépassement modélisé relatif à la qualité de l'air – Renseignements sur les contaminants

Emplacement du point de réception de concentrations maximum au point de contact (p. ex. MTU, adresse municipale, etc.)	Point de réception de concentrations maximum au point de contact (le cas échéant)
--	---

Contaminant ^(a)	Numéro du CAS ^(b)	Type d'évaluation (modèle de dispersion de l'air utilisé)	Concentrations maximum ^(c) au point de contact (µg/m ³)	Période moyenne (heures)	Critères de qualité de l'air ambiant du MEO ou concentrations maximum au point de contact actuel (µg/m ³)	Effet limitant	Annexe (1, 2 ou 3)	Pourcentage relatif aux critères de qualité de l'air ambiant ou des concentrations maximum au point de contact du MEO
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								

Notes :

- a) Donner le nom chimique approprié (PAS d'abréviations, d'acronymes, de codes numériques, de noms commerciaux et de noms de mélange)
- b) Numéro CAS : numéro du Chemical Abstract Service (identificateur UNIQUE d'un produit chimique)
- c) POI Concentration : Point of Impingement Concentration

Tableau 2 – Renseignements sur le dépassement mesuré relatif à la qualité de l'air – Renseignements sur les contaminants

Emplacement du point de surveillance (veuillez décrire)		Date (jj/mm/aaaa)	Heure	Période d'échantillonnage	Aménagement au point de surveillance			
Contaminant ^(a)	Numéro ^(b) CAS	Type d'évaluation (méthode de mesure)	Concentrations maximum ^(c) au point de contact ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Période moyenne (heures)	Critères de qualité de l'air ambiant du MEO ou concentrations maximum au point de contact actuelles ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Effet limitant	Annexe (1, 2 ou 3)	Pourcentage relatif aux critères de qualité de l'air ambiant ou des concentrations maximum au point de contact du MEO
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								

* Veuillez joindre des tableaux en annexe pour tout point de mesure ou période d'échantillonnage supplémentaires.

** Si vous produisez une déclaration sur plus d'un dépassement, veuillez indiquer l'heure du dépassement dans la colonne « Contaminant ».

Notes :

a) Donner le nom chimique approprié (PAS d'abréviations, d'acronymes, de codes numériques, de noms commerciaux et de noms de mélange)

b) Numéro CAS : numéro du Chemical Abstract Service (identificateur UNIQUE d'un produit chimique)

c) POI Concentration : Point of Impingement Concentration